



## Allocation garde d'enfant (de moins de 11 ans)

Famille

### Action sociale d'initiative académique (ASIA)

*Aide destinée aux agents soumis à des contraintes horaires et obligés de recourir à un mode de garde pour des enfants de moins de 11 ans. Le montant annuel de cette aide varie de 80 à 155 €.*

### Quelles sont les conditions

#### d'attribution ?

- Horaires "hors normes" (avant 8h et après 18h) imposés par la nécessité du service et correspondant à une situation régulière et permanente ;
- **Sous condition de ressources** : le montant de l'aide varie en fonction du quotient familial (QF)

#### Qui peut en bénéficier ?

- Les agents stagiaires et titulaires en activité rémunérés sur le budget de l'État ;
- Les maîtres de l'enseignement privé (établissement sous contrat) rémunérés sur le budget de l'État ;
- Les agents contractuels de droit public rémunérés sur le budget de l'État (contrat d'une durée initiale supérieure ou égale à 6 mois) ;
- Les agents handicapés recrutés sur la base de l'article 27 de la loi du 11/01/1984 rémunérés sur le budget de l'État ;
- Les agents recrutés par la voie du PACTE rémunérés sur le budget de l'État ;
- Les auxiliaires de vie scolaire ayant une mission individuelle (AVS-I) rémunérés sur le budget de l'État ;
- Les assistants d'éducation et les auxiliaires de vie scolaire ayant une mission collective (AVS-CO) ;
- Les fonctionnaires retraités et leurs ayant-droits (veufs et veuves non remariés, orphelins d'agents de l'État).

#### Comment calculer son quotient familial (QF) ?

$$\text{QF} = \frac{\text{Revenu brut global imposable n-2}^*}{\text{Nombre de parts fiscales n-2}}$$

\* Déduire du revenu brut global le montant des pensions alimentaires versées par l'agent en n-2.

\*\* Dans le cas de modification de la composition de la famille (naissance, séparation,...) entre l'année n-2 et le moment de la demande, il sera procédé à une reconstitution du revenu et des parts fiscales sur la base de la nouvelle situation.

M.A.J. le 03/09/2020

Dans cette rubrique

- [Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale](#)

## Télécharger :

---

- . [Le dossier annuel d'ouverture de droits est à joindre pour toute première demande de l'année civile](#) (.pdf - 126 ko)
- . [Aide à la garde d'enfant de moins de 11 ans](#) (.pdf - 122 ko)

## En savoir plus

---

### [Contact académique](#)

Rectorat de Nantes

4, rue de la Houssinière

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

Tél. 02 40 37 37 37